

TAXE APPRENTISSAGE



**DIPLÔME
DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE**

**INVESTISSEZ
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE
DANS LA FORMATION
DE VOS FUTURS COLLABORATEURS**



FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Centre du Droit de l'Entreprise
39 rue de l'Université - 34060 Montpellier
corinne.daigneau@umontpellier.fr - tél : 04.34.43.30.11





Une grande école au sein de l'Université

Madame, Monsieur,

La taxe d'apprentissage est un investissement éclairé qui vous permet de concrétiser votre engagement auprès des institutions de votre choix, en participant directement à la formation de vos futurs collaborateurs.

En soutenant le **Magistère - D. J. C. E. de Montpellier**, vous permettez la pérennité d'une formation spécifique au sein de l'Université, reconnue depuis 1986 pour ses méthodes d'apprentissage et la qualité des intervenants parmi lesquels de très nombreux professionnels.

Comme l'an dernier, la déclaration du solde de taxe d'apprentissage se fait via la DSN (déclaration sociale nominative) du mois d'avril et le paiement est fixé au 5 ou 15 mai 2026 auprès de l'URSSAF/MSA.

A partir du 26 mai 2026, vous pourrez choisir les établissements destinataires de votre solde de taxe d'apprentissage **sur la plateforme Soltea**.

Pour désigner le Magistère - D. J. C. E. de Montpellier bénéficiaire de cette somme, trois identifiants vous seront nécessaires :

N° SIRET de l'université de Montpellier : 130 029 796 00013

N° UAI de la Faculté de Droit et de Science politique : 0341154V

Code RNCP : 38159 - Mention Droit des affaires

Nous vous remercions de nous retourner (par mail à claire.catala@umontpellier.fr) le formulaire ci-joint.

Celui-ci nous permettra d'assurer un suivi de votre versement et d'établir un prévisionnel global.

En vous remerciant par avance pour votre contribution, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pr. Marie-Pierre Dumont et Pr. Clémence Mouly
Co-directrices du Magistère DJCE de Montpellier



MASTER DJCE

Responsables pédagogiques :

Pr Marie-Pierre Dumont
Pr Clemence Mouly-Guillemaud

Secrétariat :

Mme Corinne Daigneau - 04 34 43 30 11
Mme Claire Catala - 04 34 43 30 28

Si vous souhaitez nous attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce formulaire et nous le retourner par mail à :

corinne.daigneau@umontpellier.fr

claire.catala@umontpellier.fr

droit-sp-ta@umontpellier.fr

Vous nous permettrez ainsi, d'établir un prévisionnel et de vérifier l'effectivité du versement par la Caisse des Dépôts et Consignations.

ENTREPRISE :

Nom : _____

Siret : _____

Contact : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Montant du versement : _____

Afin d'affecter votre versement à la formation souhaitée, nous vous conseillons de renseigner lors de la saisie dans SOLTÉA, les données ci-dessous dans l'ordre indiqué :

1. ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

➤ UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

SIRET 13 002 979 600 013

2. COMPOSANTE BÉNÉFICIAIRE

➤ FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

UAI 0341154V

3. FORMATION

➤ MENTION DROIT DES AFFAIRES

RNCP 38159

Les diplômés DJCE sont aujourd'hui chez

